

LE PROCÈS BAKHTIAR AGITE LE VAL D'OISE

Nous avons signalé la semaine dernière qu'une avocate d'Enghien-les-Bains, M^e Sylvie Noachovitch, s'était illustrée dans la partie civile au procès Bakhtiar. Nous aurions dû ajouter que le réquisitoire de l'avocat général Mouton avait été également très apprécié pour sa clarté, son courage et son efficacité. Même si le mouvement des Moudjahidin du Peuple de Bani Sadr, réfugié à Auvers-sur-Oise, a critiqué le fait qu'un des accusés, Sahradi, ait été relaxé.

C'est peu dire que le procès Bakhtiar a agité les esprits dans le Val d'Oise. Il a été suivi avec passion par les Moudjahidin du Peuple, le mouvement de l'ancien président Bani Sadr, qui vit en état de siège à Auvers-sur-Oise en raison des menaces des terroristes islamiques. Le dispositif de protection avait été renforcé pendant les cinq semaines du procès, de crainte d'un attentat, et des mesures de précaution particulières sont encore en vigueur.

Les Moudjahidin du Peuple n'ont pas caché leur colère en apprenant que Sahradi, petit fonctionnaire iranien accusé d'avoir favorisé la fuite des tueurs, avait été relaxé au bénéfice du doute. L'avocat général Mouton, au terme d'un réquisitoire courageux, avait pourtant accablé Sahradi considéré comme un des agents du gouvernement iranien. Mais la

condamnation du seul tueur arrêté, Vakili Rad, à la réclusion à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 18 ans incompressible, a donné satisfaction aux enfants de l'ancien premier ministre du Chah. Avocate de la famille Bakhtiar, Me Sylvie Noachovitch explique : « *En droit, le doute doit bénéficier à l'accusé, et il n'y avait pas de preuves suffisantes contre Sahradi. Pour les autres, les condamnations sont équitables. N'oublions pas que Vakili Rad n'a bénéficié d'aucune circonstance atténuante. Espérons seulement que la raison d'Etat ne conduira pas à une grâce présidentielle comme pour Anis Naccache en juillet 1990, ce qui a provoqué la seconde opération homicide contre Chapour Bakhtiar.* »

L'avocate Enghiennoise.

souligne aussi le courage de ses clients qui ont voulu défendre la mémoire de leur père pendant les cinq semaines du procès, en face de l'assassin...

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

LES JOYEUX FÉTARDS IMPROVISENT UN "CASSE"

Dans la nuit du 19-20 novembre 1994, il est très exactement 5 heures 24 quand la centrale d'alarme clignote au centre de police.

En moins de cinq minutes, les agents de sécurité se trouvent sur le lieu de l'effraction, devant une entreprise de Saint-Ouen-l'Aumône, dans le quartier des PME.

Sur le trottoir, il y a des objets appartenant à une société de matériel informatique toute proche.

Il n'y a personne sur place,

mais un peu plus loin, les policiers remarquent une Peugeot noire avec cinq jeunes gens. On peut voir dans le coffre entr'ouvert du matériel informatique. Yazib, Abdelkrim, Jean-Louis, Habrany et Corin sont arrêtés. Ils sortaient d'une boîte de nuit du Vert Galant. Ils habitent tous chez leurs parents, ils finissent leurs études. L'aîné a 22 ans, le plus jeune 20 ans... Ils n'ont jamais été condamnés.

Vol ? Recel ? Coup de folie ?

Ils sont condamnés à six mois de prison avec sursis chacun.